



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

« Savoir-nager » au collège - 2024-2025

Disparités, constances et évolutions

Date d'ouverture : du 5 juin au 11 juillet 2025

Champ : élèves de 6^e et du cycle 4

Périmètre : collèges publics et privés sous contrat

Taux de réponse : 62,6 %

Descriptif de l'opération

L'opération vise à questionner les collèges de chaque académie sur les taux de réussite obtenus à l'attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS) sur l'année scolaire 2024-2025. Elle s'intéresse principalement aux taux de réussite au test de l'ASNS en 6^e ainsi qu'à l'accès ou non des établissements à des lieux de pratique permettant l'enseignement de la natation scolaire.

L'enquête « savoir-nager » précédente a été conduite sur l'année scolaire 2022-2023 et avait obtenu un taux de réponse légèrement supérieur (+1.9 point).

Le mot de la sous-directrice – Mme ALBARIC-DELPECH → Les éléments clés de l'enquête

Les résultats de cette enquête offrent aux équipes éducatives des repères précieux pour concevoir des stratégies locales et renforcer la politique du savoir-nager.

Ils mettent en évidence plusieurs constats majeurs : une stabilité des taux de réussite en 6^e, une concentration des moyens sur ce seul niveau, un accès globalement satisfaisant aux lieux de pratique et une intégration de l'ASNS dans le LSU.

Ces résultats invitent également à s'interroger sur les écarts entre académies, ce qui laisse penser que des pratiques inspirantes existent localement et mériteraient d'être diffusées à l'échelle nationale.

Notre objectif reste clair : faire en sorte que 100 % des élèves quittent le collège en sachant nager, condition indispensable pour leur sécurité et leur autonomie.

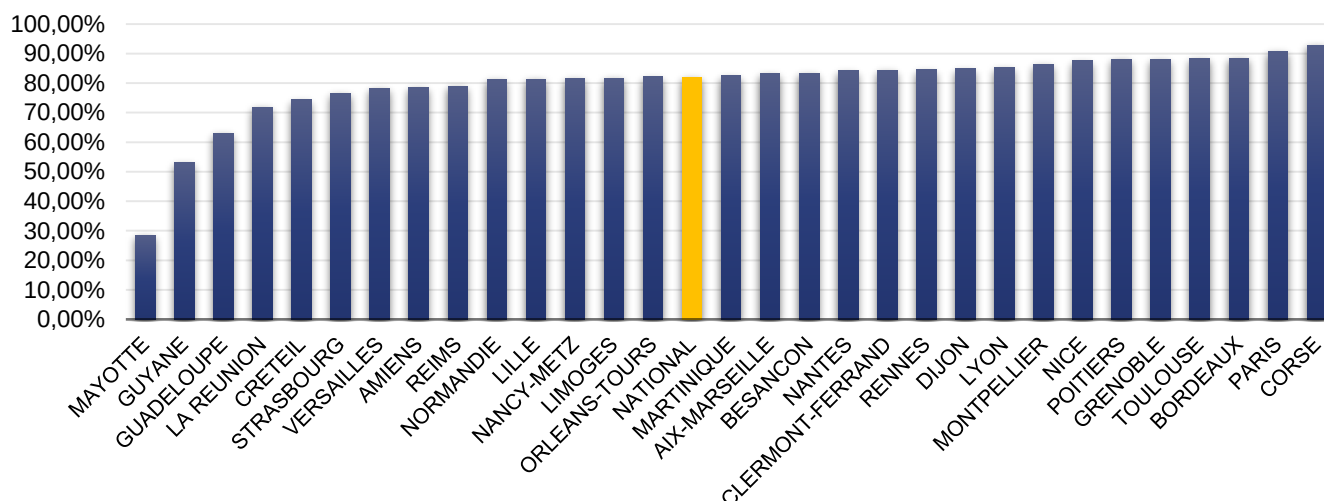
Le taux de réussite au test de l'ASNS en 6^e

82,1 %

des élèves de 6^e ayant eu accès à un lieu de pratique ont réussi leur test de l'ASNS. Ce résultat inclut tous les élèves de 6^e, qu'ils soient arrivés en 6^e nageurs ou non. Il est stable par rapport à l'enquête précédente (82,9 %).

On relève des écarts significatifs de réussite entre académies allant de 28,5 % à 92,9 % de réussite au test de l'ASNS comme l'illustre le graphique ci-dessous :

Taux de réussite au savoir-nager par académie en 6^e
(ce taux inclut les entrants nageurs et non-nageurs 6^e)



L'enquête révèle aussi sur ce point que :

- Le taux de réussite en établissement de l'éducation prioritaire (REP 71%, REP+ 62,6%) est inférieur à celui des établissements hors éducation prioritaire (85,4 %) ;
- Les établissements ruraux ont de meilleurs taux de réussite que les urbains (86 % contre 81 %).

Les entrants non-nageurs en 6^e

Au niveau national, 36,4 % des élèves de 6^e des collèges ayant répondu à l'enquête sont identifiés comme entrants non-nageurs.

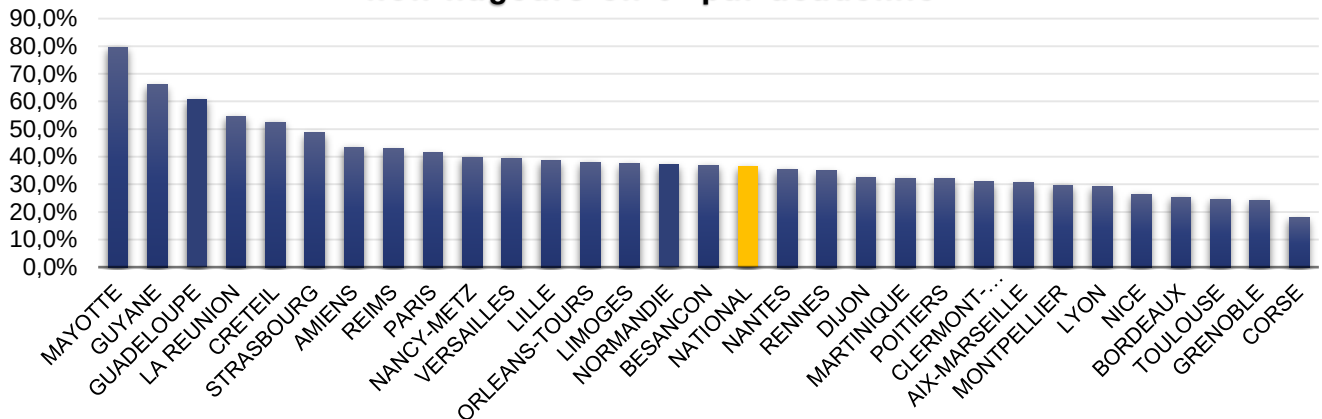
Ce chiffre progresse légèrement par rapport à 2023 (+2,7 points). Il ne met pas en exergue les grandes disparités académiques.

Les établissements REP (52,3 %) et REP+ (63,9 %) sont confrontés à des taux d'entrants non-nageurs en 6^e bien plus importants que les établissements hors éducation prioritaire (31,6 %).

Les établissements urbains ont plus d'entrants non-nageurs que les ruraux (37,3% contre 33,1%).

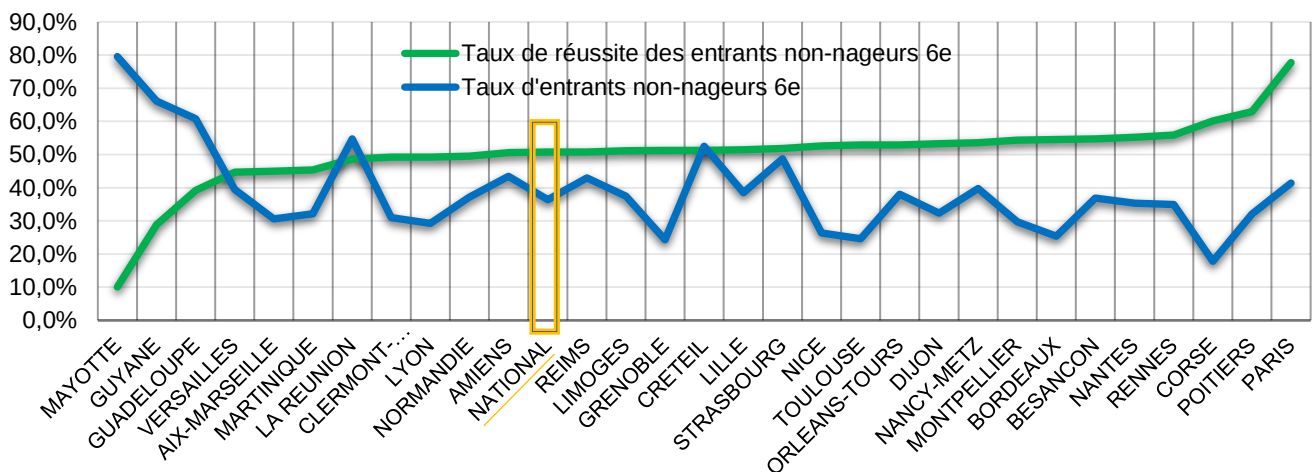
50,8 % des entrants non-nageurs ont réussi leur test de l'ASNS durant l'année de 6^e. Ce taux reste stable. Il était de 49,2 % en 2023.

Taux d'entrants non-nageurs en 6^e par académie



La tendance générale est que les académies ayant le plus faible taux d'élèves identifiés comme non-nageurs entrants en 6^e aient les meilleurs taux de réussite durant l'année de 6^e, comme l'illustre le graphique suivant :

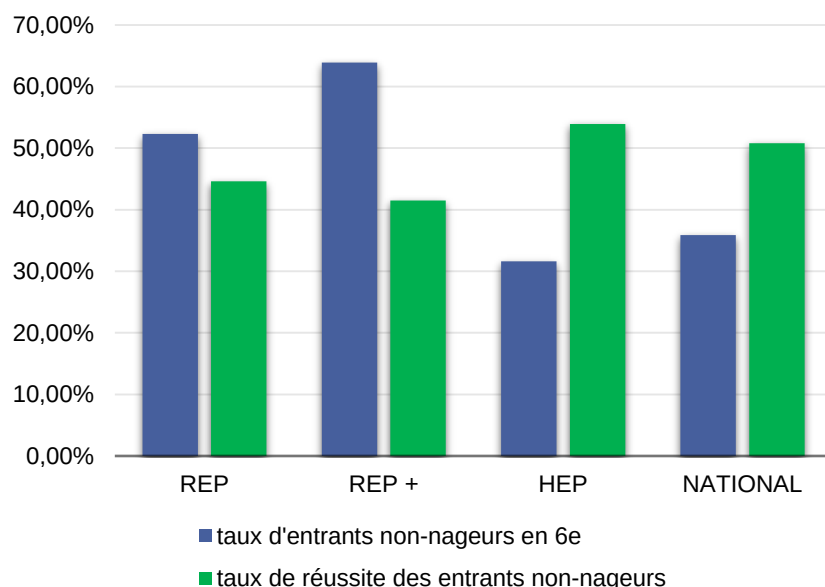
Réussite à l'ASNS sur l'année de 6^e des élèves identifiés comme entrants non-nageurs en 6^e par académie



Lecture du graphique : dans l'académie de Nice 26,3 % d'élèves sont identifiés comme non-nageurs à leur entrée en 6^e. 52,6 % de ces entrants non-nageurs en 6^e valident leur test de l'ASNS sur leur année de 6^e.

Ce graphique montre néanmoins que certaines académies parviennent à des taux de réussite élevés malgré des taux d'entrants non-nageurs en 6^e plus importants qu'ailleurs. C'est notamment le cas à Strasbourg, Créteil, La Réunion et Versailles où la courbe du taux de réussite à l'ASNS des entrants non-nageurs 6^e (en vert) est rejointe ou dépassée par celle du taux d'élèves entrants identifiés comme non-nageurs en 6^e (en bleu).

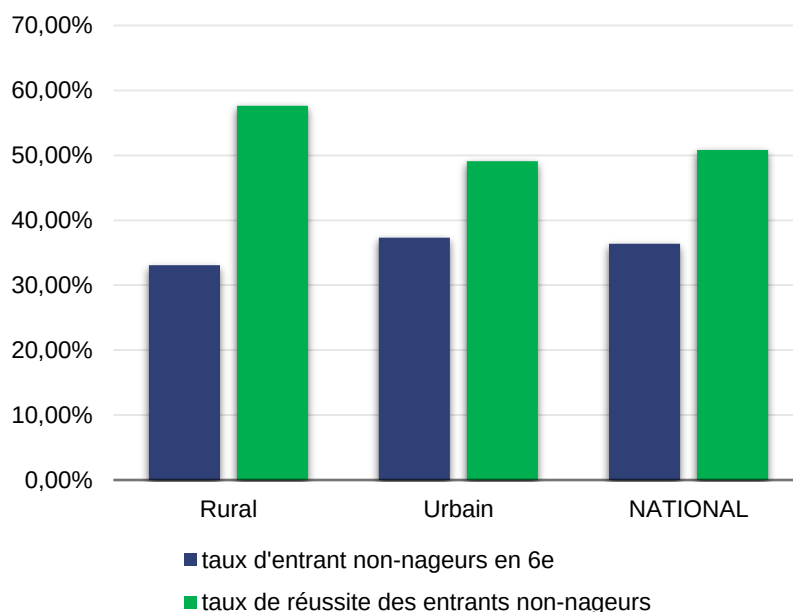
Progression des entrants non-nageurs 6^e par réseaux



Le taux de réussite en éducation prioritaire des élèves entrants non-nageurs en 6^e (REP 44,6 % et REP+ 41,5 %) est inférieur de près de 10 points à celui des établissements hors éducation prioritaire (53,9 %). Le taux d'entrants non-nageurs en 6^e y est cependant bien plus élevé (63,9% REP+, 52,3% REP contre 31,6% HEP).

En milieu rural, le taux de réussite des entrants non-nageurs en 6^e au test de l'ASNS (57,6 %) est supérieur à celui du milieu urbain (49,1 %). Mais le taux d'entrants non-nageurs y est moins important (33,1% contre 37,3 % en milieu urbain).

Progression des entrants non-nageurs 6^e par typologie géographique

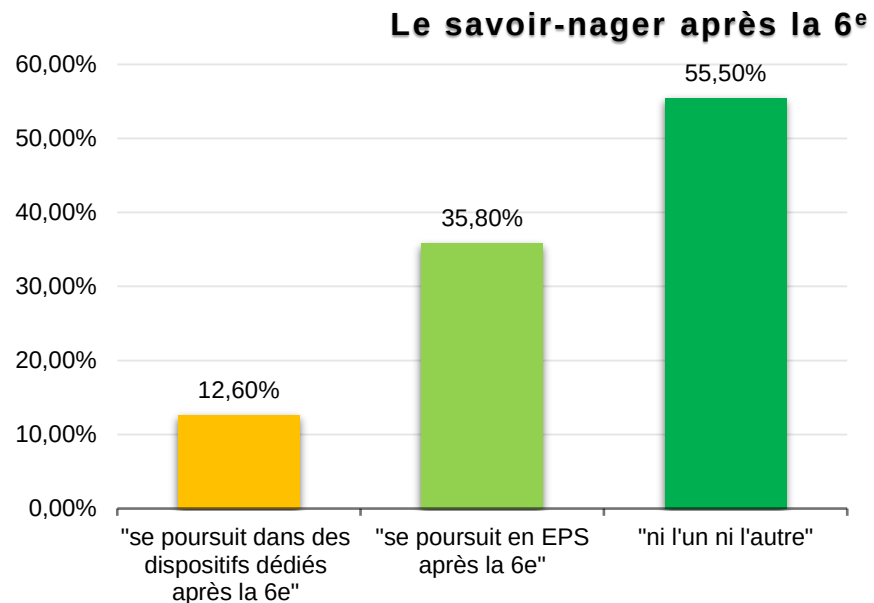


Le savoir-nager après la classe de 6^e

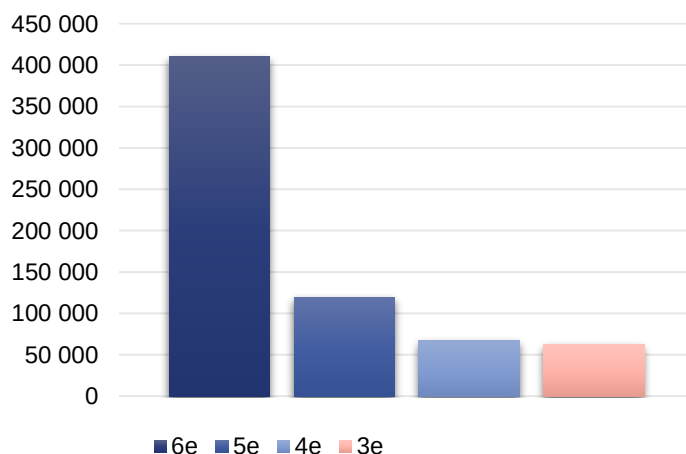
55,5 % des répondants indiquent concentrer leurs efforts uniquement sur les classes de 6^e.

Ce chiffre demeure stable (56,3 % en 2023).

12,6 % des répondants ont recours à des dispositifs spécifiques après la classe de 6^e. Ces dispositifs mobilisent souvent des enseignants en surnuméraires et impliquent parfois l'association sportive (AS).



Effectif total par niveau



En classe de 3^e, le savoir-nager est beaucoup moins enseignée qu'en 6^e.

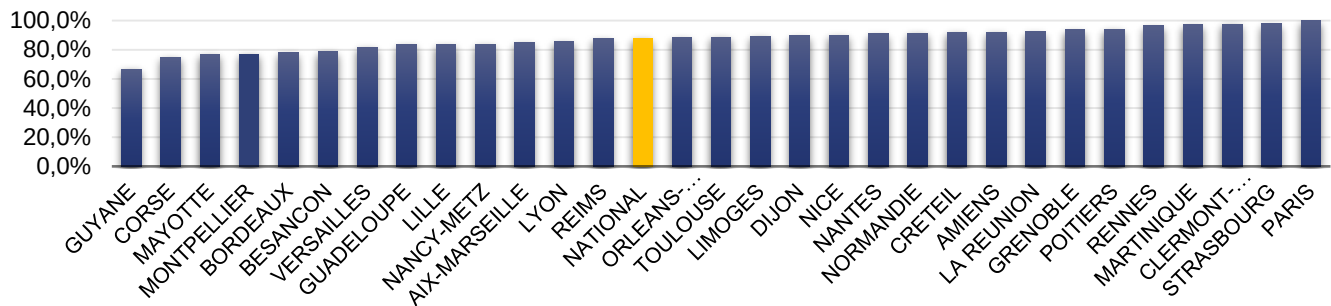
Seulement 62 258 élèves sont recensés dans l'enquête savoir-nager en 3^e contre 409 914 en 6^e.

L'effectif de 3^e accédant à cet enseignement représente donc que 15,1 % de l'effectif de 6^e.

L'accès à un lieu de pratique

87,9 % des collèges ayant répondu à l'enquête déclarent avoir eu accès à un lieu permettant l'apprentissage de la natation. Ce taux diminue d'1.9 point par rapport à l'enquête de 2023 (89,8 % d'accès). Les établissements REP et REP+ affichent un taux d'accès supérieur de 4,3 points par rapport aux établissements HEP. Les collèges ruraux ont légèrement moins accès au lieu de pratique que les urbains (-6.2points) rapport aux urbains.

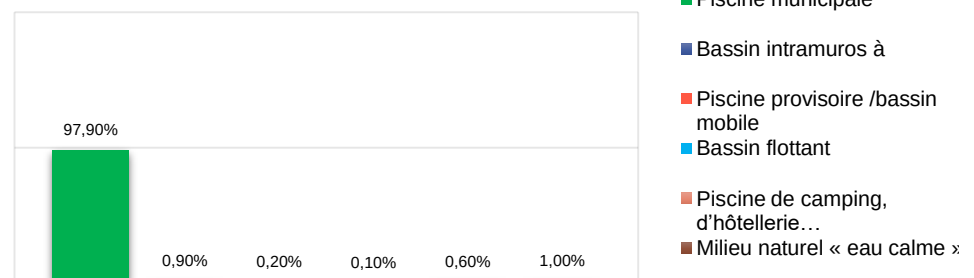
Taux d'accès à un lieu de pratique



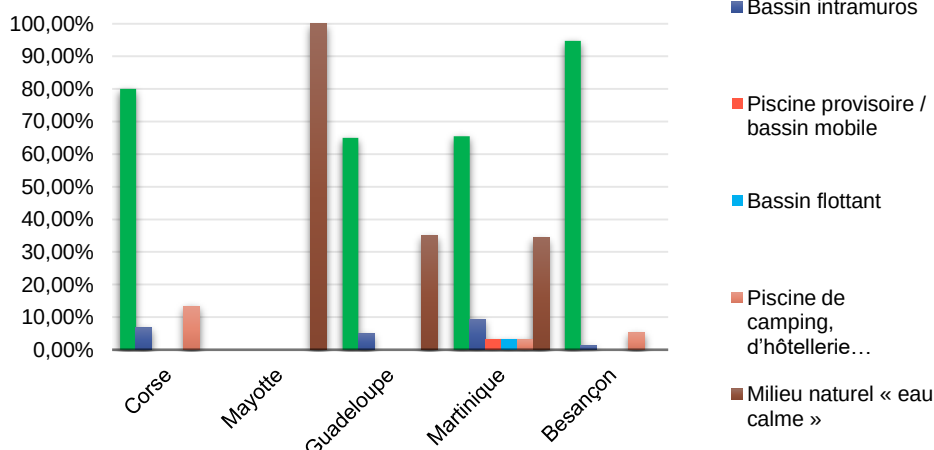
97,9 % de l'enseignement de la natation se fait en piscine municipale.

Au niveau national, la natation est donc très peu enseignée dans les « nouveaux lieux de pratique ».

Répartition des lieux de pratique au niveau national



Académies remarquables pour leur diversité de lieux de pratique



Certains territoires présentent des spécificités marquées.

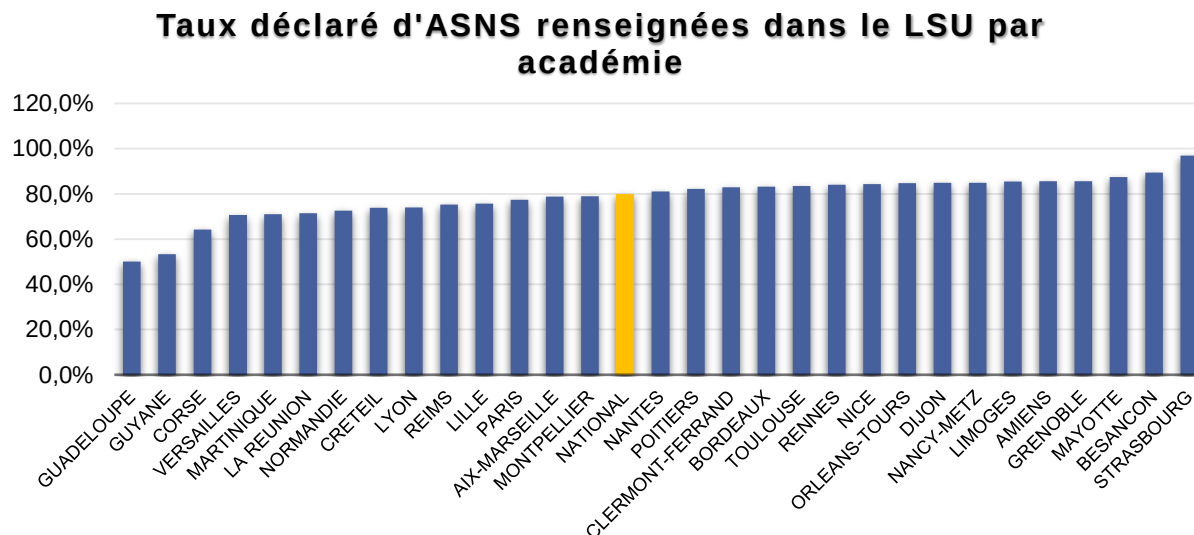
100 % de la natation est faite en milieu naturel à Mayotte et 35 % dans l'académie de Guadeloupe.

Les piscines de camping-hôtellerie-restauration sont exploitées en Corse pour 13,3 % et pour 5,2 % à Besançon.

Remplissage du LSU

Les ASNS sont renseignées dans le LSU pour 79,8 % des collèges ayant répondu à l'enquête.

Ce chiffre progresse fortement car seuls 50 % des établissements déclaraient renseigner les ASNS dans le LSU lors de l'enquête précédente.



On note à ce sujet d'importants écarts entre les académies : 97 % de remplissage déclarés pour Strasbourg et aux alentours de 50 % en Guadeloupe et en Guyane.

Les établissements n'ayant pas rempli le LSU l'expliquent en proportion égales par :

- Une méconnaissance de la procédure
- Un problème d'accès au LSU
- Un oubli
- Un manque de temps.

En proportion moindre des établissements disent l'avoir déjà renseigné dans une autre application.

Conclusion

Le taux d'entrants non-nageurs en 6^e (+ 2,7 points) ainsi que le taux de réussite des entrants non-nageurs en 6^e (+1.6 point) sont restés stables entre 2023 et 2025.

Sur cette période, le taux d'accès aux lieux de pratique demeure élevé avec 87,9 %, malgré une légère baisse (- 1,9 point). Il est néanmoins raisonnable de penser que les établissements n'ayant pas accès à un lieu de pratique sont plus susceptibles de ne pas répondre à l'enquête, ce qui pourrait conduire à une surévaluation de ce taux.

Comme en 2023, plus de la moitié des établissements répondants (55,5%) concentrent encore leurs efforts exclusivement sur les classes de 6^e.

Certaines académies parviennent à faire davantage progresser leurs élèves malgré des taux d'entrants non-nageurs plus élevés.

Les nouveaux lieux de pratique restent très marginalement investis, à l'exception notable des académies ultramarines.

Le renseignement de l'ASNS dans le LSU, bien qu'en nette progression (+ 30 points), n'est toujours pas systématique.

Perspectives

Afin de renforcer la politique du savoir-nager et de réduire les inégalités constatées, plusieurs actions prioritaires sont envisagées :

- Mettre en ligne et promouvoir le m@gistère national « savoir-nager » afin d'accompagner la formation continue des enseignants.
- Conduire localement un suivi des établissements où le taux de non-nageurs est important et les accompagner notamment en favorisant l'accès aux équipements.
- Encourager les actions en faveur des non-nageurs au-delà de la classe de 6^e.
- Identifier les académies les plus performantes afin de relayer leurs pratiques au niveau national.
- Valoriser et promouvoir les nouveaux lieux de pratique.
- Diffuser un tutoriel pour faciliter l'intégration de l'ASNS dans le LSU par les cadres.

Contacts Gaël Dion

Bureau des collèges

Chargé d'études

Thierry VOISINE

Bureau de l'Aide au pilotage et de la synthèse budgétaire

Chargé d'études